

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20230824-110

	Service	Juridique et Administration Générale	
	Matière	1.1.2	Commande publique - marchés publics - Fournitures
Objet	Fourniture, mise en œuvre, maintenance et formation d'un progiciel Portail Famille – Avenant N°1		
Numéro	Marché N°2021I04		
Attributaire	MUSHROOM SOFTWARE		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R.2194-1 du code de la commande publique,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20210526-025 du 26 mai 2021 attribuant le marché N°2021I04 relatif à la fourniture, mise en œuvre, maintenance et formation d'un progiciel Portail Famille,
- Considérant que des prestations doivent être ajoutées au marché initial,

Décide,

Article 1 : Est approuvée l'avenant n°1 à intervenir avec :

**MUSHROOM SOFTWARE
17 Rue du Puits Beau
77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY**

Article 2 : L'incidence financière est la suivante :

Montant HT du marché initial :	65 351,00 €
Montant HT de l'avenant :	1 650,00 €
Montant HT du marché après avenant N°1 :	67 001,00 €

Soit 2.52 % d'augmentation au montant du marché initial.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 24 août 2023.

Le Maire,

Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLERE